

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION AIR AFFAIRES

Air Affaires propose un service de plateforme, accessible par internet ou application mobile (ci-après « le Site »), de mise en relation (ci-après « le Service »), réservée aux Utilisateurs du club Air Affaires (tels que ci-après définis), en vue de la réalisation, conformément à la réglementation aérienne applicable, de vols en avion ou hélicoptère (ci-après « aéronef »), à l'exclusion de vols en ULM, dirigeable, montgolfière ou autre engin motorisé ou non.

Les présentes Conditions Générales d'utilisation, (ci-après « CGU »), définissent les conditions dans lesquelles un propriétaire d'aéronef (ci-après « le Propriétaire »), un pilote d'aéronef (ci-après « le Pilote »), un exploitant commercial (ci-après « la Compagnie aérienne ») et une entreprise, membre du Club Air Affaires, intéressée par la réalisation de vols (ci-après « Le Membre »), peuvent devenir « Utilisateurs » du Site.

Les présentes CGU définissent également les conditions d'utilisation du Site et de mise en relation des Utilisateurs, ainsi que les relations contractuelles qui s'établissent directement entre eux.

Les présentes CGU régissent les relations entre Air Affaires, le Propriétaire et le Pilote ou la Compagnie aérienne, et le Membre et prévaudront sur toutes autres conditions générales éventuellement éditées par le Propriétaire ou le Pilote, et toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Air Affaires.

1 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'utilisation du Site est subordonnée à la création d'un compte Utilisateur, l'acceptation en ligne sur le Site des CGU et la signature d'un formulaire, selon le cas, d'inscription ou de souscription, faisant partie intégrante des CGU.

Air Affaires se réserve la possibilité de modifier à tout moment les règles de fonctionnement du Service et/ou du Site et les CGU. Sauf stipulations contraires, toute nouvelle fonctionnalité qui modifierait le Service ou le Site et/ou tout nouveau service proposé par Air Affaires seront soumis aux présentes CGU. Toute mise à jour des CGU sera concomitamment communiquée aux Utilisateurs par courriel et mise en ligne sur le Site. Elle s'appliquera à l'ensemble des Utilisateurs dès le lendemain de cette communication et mise en ligne.

2 - ACCÈS AU SITE

Afin d'accéder au Site, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet (les éventuels frais correspondants sont à la charge de l'Utilisateur) et de tout matériel nécessaire, notamment d'un ordinateur ou d'un smartphone, d'un modem ou tout autre outil de connexion, afin d'assurer la connexion au réseau Internet et le téléchargement de Contenus (tels que définis ci-après). Une connexion haut-débit d'un minimum de 500 ko/s est normalement nécessaire.

Le Site est optimisé pour un affichage 1024*768 et pour les navigateurs courants sur le marché. La compatibilité du Site avec un autre type de configuration ne peut être garantie.

Dans le cas où l'utilisation du Site nécessiterait le téléchargement d'un logiciel spécifique, l'Utilisateur en fera son affaire personnelle et s'engage à ne pas installer, copier ou utiliser ce logiciel avant d'avoir préalablement acquiescé aux termes de la licence s'y rapportant.

Air Affaires fera ses meilleurs efforts pour assurer une disponibilité du Site 24h sur 24 et 7 jours sur 7. En cas d'indisponibilité du Site pour des raisons techniques, de maintenance ou des cas de force majeure, Air Affaires s'engage à prendre toute mesure raisonnable pour limiter la durée d'indisponibilité. Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent qu'Air Affaires n'assume envers eux aucune responsabilité de ce fait et ne peut être tenu responsable des préjudices directs et indirects de toute nature qui pourraient en résulter.

3 - INSCRIPTION

3.1 - Inscription d'un Propriétaire d'aéronef

Tout Propriétaire d'aéronef qui souhaite proposer son aéronef à la location par les Membres du club Air Affaires doit créer en ligne sur le Site un compte Utilisateur et remplir le formulaire d'inscription prévu à cet effet, auquel sont jointes les CGU, et les retourner signés à Air Affaires, selon les modalités indiquées par Air Affaires.

Cette inscription emporte l'acceptation sans réserve par le Propriétaire des CGU et des obligations lui incombant, qui en découlent.

Le Propriétaire s'engage à renseigner sur le Site les caractéristiques techniques et les aptitudes au vol de l'aéronef proposé, sa disponibilité, les pilotes autorisés à assurer des prestations de pilotage sur cet aéronef, ainsi que ses principales conditions d'assurance, et à tenir ces informations à jour, à tout moment.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION AIR AFFAIRES

3.2 - Inscription d'un Pilote d'aéronef

Tout Pilote d'aéronef, qui souhaite proposer aux Membres ses services de pilotage, doit créer en ligne sur le Site un compte Utilisateur et remplir le formulaire d'inscription prévu à cet effet, auquel sont jointes les CGU, et les retourner signés à Air Affaires, selon les modalités indiquées par Air Affaires.

Cette inscription emporte l'acceptation sans réserve par le Pilote des CGU et des obligations lui incombant, qui en découlent.

Le Pilote s'engage à renseigner sur le Site ses brevets, licences et qualifications, dont il est titulaire, ainsi que sa disponibilité qu'il devra, à tout moment, tenir à jour.

Le Pilote reconnaît expressément qu'avant d'être autorisé à proposer aux Membres ses services de pilotage sur un aéronef proposé à la location par un Propriétaire, il devra préalablement être lâché par ce dernier ou un instructeur, dûment qualifié.

3.3 - Inscription d'une Compagnie aérienne

Toute Compagnie aérienne, qui souhaite proposer des vols aux Membres, doit créer en ligne sur le Site un compte Utilisateur et remplir le formulaire d'inscription prévu à cet effet, auquel sont jointes les CGU, et les retourner signés à Air Affaires, selon les modalités indiquées par Air Affaires.

Cette inscription emporte l'acceptation sans réserve par la Compagnie aérienne des CGU et des obligations lui incombant, qui en découlent.

La Compagnie aérienne s'engage à renseigner sur le Site son numéro de C.T.A. (« certificat de transporteur aérien »), les avions qu'elle peut proposer d'affréter au profit des Membres en vue de la réalisation de vols en transport aérien commercial (ci-après « l'affrètement ») et à tenir ces informations à jour.

3.4 - Inscription d'un Membre : souscription d'un abonnement

Chaque entreprise souhaitant bénéficier du Service proposé par Air Affaires, en vue de la réalisation de vols en aéronef, doit créer en ligne sur le Site un compte Utilisateur et souscrire à l'une des formules d'abonnement, d'une durée minimale d'un an, lui donnant la qualité de Membre du Club Air Affaires

Les Propriétaires et les Compagnies aériennes s'engagent à appliquer aux Membres, selon la formule d'abonnement souscrite par ces derniers, la remise suivante sur le montant H.T. du coût respectivement de la location de leur aéronef coque nue ou de leurs prestations d'affrètement d'aéronef :

- Bravo : 5% de remise
- Charlie : 7% de remise
- Delta : 10% de remise
- Echo : 15% de remise.

La souscription d'un abonnement emporte l'acceptation sans réserve par le Membre des CGU et des obligations lui incombant, qui en découlent.

Toute modification d'abonnement doit être demandée à Air Affaires au plus tard le 15 de chaque mois et prendra effet le 1^{er} du mois suivant. Elle n'est admise que pour la substitution de l'abonnement en vigueur par un abonnement d'une valeur supérieure.

A l'issue de la première période d'un an (« période initiale »), l'abonnement sera tacitement reconduit pour une durée indéterminée. Le Membre ou Air Affaires pourra le résilier, par écrit, moyennant un délai de préavis de trois (3) mois lorsque cette résiliation interviendra au cours des deux années suivant la période initiale, ou de six (6) mois au-delà, étant précisé que tout mois commencé sera considéré comme dû.

4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION OU DE SOUSCRIPTION – COMPTE D'UTILISATEUR, MOT DE PASSE ET SECURITÉ

A l'issue du processus de création d'un compte Utilisateur et d'inscription ou de souscription, qui emporte l'acceptation irrévocable et sans réserve des CGU, Air Affaires transmettra dans les meilleurs délais, à l'adresse mail que l'Utilisateur aura communiquée, un courrier électronique de validation de l'inscription ou la souscription comprenant un lien à cliquer pour la confirmer.

Lorsque l'Utilisateur aura effectué cette étape, une confirmation d'inscription ou de souscription lui sera adressée par courrier électronique reprenant l'ensemble des informations qu'il aura communiquées, ainsi qu'un exemplaire sur support durable des CGU en vigueur. L'inscription ou la souscription ne sera valable et réputée acceptée par Air Affaires qu'à compter de la réception par l'Utilisateur de la confirmation de son inscription ou de sa souscription.

Air Affaires recommande à ses Utilisateurs de stocker sur support informatique ou d'imprimer une copie du courrier électronique de confirmation d'inscription.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION AIR AFFAIRES

Les Utilisateurs garantissent la véracité des informations renseignées sur le Site et Air Affaires ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas d'information erronée, communiquée délibérément ou non par l'Utilisateur.

A l'issue de la procédure d'inscription, chaque Utilisateur se voit attribuer un nom de compte constitué par son prénom et un mot de passe strictement personnels, individuels et inaccessibles. L'Utilisateur est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel du nom de compte et du mot de passe et de toutes actions qui pourront être faites sous l'identification du compte et/ou avec le mot de passe.

L'inscription implique notamment l'obligation de fournir une adresse de messagerie qui sera utilisée comme moyen de communication entre l'Utilisateur et Air Affaires. Tout message envoyé par Air Affaires à un Utilisateur est réputé avoir été reçu et lu par l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage :

- à informer immédiatement par email à contact@airaffaires.fr de tout vol ou perte de son mot de passe, de toute utilisation non autorisée du compte et/ou du mot de passe et de toute atteinte à la sécurité dont il a connaissance. Air Affaires procédera alors au remplacement du mot de passe. La déclaration de perte ou de vol pourrait entraîner la destruction pure et simple des informations et fichiers stockés, sans aucun droit à indemnisation.
- à s'assurer qu'il se déconnecte à l'issue de chaque session.
- à ne pas partager, communiquer, ni transférer à aucune autre personne le nom de compte et le mot de passe. Chaque profil et ses évaluations ou commentaires sont strictement personnels et individuels à l'Utilisateur.
- à ne pas créer ou utiliser d'autres comptes que celui initialement créé, que ce soit sous sa propre identité ou celle de tiers.

5 - REFUS D'INSCRIPTION OU DE SOUSCRIPTION – FACULTÉ DE SUSPENSION ET/OU DE RÉSILIATION DU SERVICE POUR FAUTE DE L'UTILISATEUR

Air Affaires se réserve le droit de refuser, d'annuler ou de résilier l'inscription ou la souscription d'un Utilisateur ou de suspendre, de manière temporaire ou définitive, tout ou partie du Service et/ou son accès au Site, en cas de :

- à s'assurer qu'il se déconnecte à l'issue de chaque session.
- défaut et/ou d'inexactitude des informations communiquées par l'Utilisateur,
- litige relatif à l'utilisation du Site ou une inscription ou une souscription antérieure,
- non-respect par l'Utilisateur de tout ou partie des CGU,
- de refus récurrents par un Propriétaire ou un Pilote ou une Compagnie aérienne de demandes d'un Membre de réservation de location ou d'affrètement d'aéronef ou de prestations de pilotage, ou d'annulations récurrentes par un Propriétaire ou un Pilote ou une Compagnie aérienne de réservations de location ou d'affrètement d'aéronef ou de prestations de pilotage devenues définitives, sans que l'Utilisateur concerné ne puisse prétendre à la moindre indemnisation de ce fait.

6 - PAIEMENT DE L'ABONNEMENT

Air Affaires ne prélève aucun frais lié à la réservation, au Service ou à la location ou l'affrètement d'aéronefs ou aux vols réalisés.

L'abonnement souscrit par un Membre est payable d'avance, mensuellement et en euros, par prélèvement SEPA. Le mandat de prélèvement SEPA doit être rempli, signé et accompagné d'un RIB/IBAN.

Les prélèvements mensuels seront effectués le cinq de chaque mois pour le mois en cours. En cas de changement d'établissement bancaire domiciliaire du compte du Membre, celui-ci s'engage à informer Air Affaires, si le transfert n'est pas automatique, de la fin du mandat de prélèvement SEPA et lui demander de lui envoyer un nouveau mandat de prélèvement qui devra être retourné dans les meilleurs délais accompagné d'un RIB/IBAN comportant les nouvelles coordonnées bancaires du Membre.

7 - MISE EN GARDE SUR L'UTILISATION DU SITE ET DU SERVICE – CONTRÔLE DES CONTENUS

L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le Site et le Service proposé par Air Affaires, ainsi que toute information y relative, que pour ses besoins propres et pour les seules finalités visées aux CGU, à ne pas communiquer des contenus contraires aux bonnes mœurs ou non autorisés en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles, ou attentatoires aux droits des tiers, ainsi qu'à ne pas développer ou commercialiser le service objet du présent contrat ou des services susceptibles de le concurrencer.

L'Utilisateur est averti qu'Air Affaires, simple hébergeur, n'examine pas, avant leur diffusion sur le Site, les informations, données, textes, photographies, images, et toutes autres informations produits ou émis sur le Site par les Utilisateurs (ci-après dénommés collectivement le "Contenu"), et, en conséquence, ne garantit pas l'opportunité, la probité, la qualité ou le caractère complet de ce Contenu, qui relève de la seule responsabilité du titulaire du compte identifié comme l'ayant produit ou émis.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION AIR AFFAIRES

L'Utilisateur reconnaît qu'il doit faire preuve de discernement et supporter tous les risques afférents à l'utilisation du Contenu.

Toutefois, Air Affaires ou toute personne ou entité désignée par cette dernière, se réserve le droit, à sa seule discrétion (sans que cela ne constitue une obligation), de déplacer ou supprimer tout Contenu qui violerait les CGU ou serait ou paraîtrait répréhensible de quelque manière que ce soit.

Enfin, l'Utilisateur reconnaît et accepte que si Air Affaires protège le Contenu contre les accès frauduleux, Air Affaires peut néanmoins être amené à le divulguer, pour se conformer aux lois en vigueur ou si de bonne foi, Air Affaires pense qu'une telle mesure est nécessaire :

- dans le cadre d'une procédure judiciaire ;
- pour faire respecter les CGU ;
- pour répondre à des plaintes arguant de la violation des droits de tiers ;
- pour protéger les droits ou les intérêts d'Air Affaires, des Utilisateurs ou encore du public.

Air Affaires invite les Utilisateurs à l'informer de tout éventuel abus ou Contenu manifestement illicite ou illégal constaté sur le Site, par email à contact@airaffaires.fr. Il est rappelé qu'un tel signalement ne lie en aucun cas Air Affaires.

Toute notification de Contenu illicite ou protégé par des droits d'auteur auprès d'Air Affaires doit obligatoirement être formulée par courrier recommandé avec accusé réception à l'adresse d'Air Affaires et indiquer les informations suivantes :

- la date de la notification ;
- si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ;
- si le notifiant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
- les noms et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise (avec copie de l'adresse URL précise du Contenu) ;
- les motifs pour lesquels le Contenu en cause doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de fait ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur du Contenu litigieux demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

Il est rappelé que le fait, pour toute personne, de présenter un contenu ou une activité comme étant illicite dans le but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion, alors qu'elle sait cette information inexacte, est susceptible de faire l'objet de sanctions conformément à la législation en vigueur.

8 - ÉTENDUE DU SERVICE DE MISE EN RELATION

Le Site est une plateforme de mise en relation des Utilisateurs, permettant à un Membre d'organiser un déplacement professionnel adapté à son besoin. Une fois la mise en relation effectuée, le Membre contracte directement :

- (i) avec le Propriétaire les conditions de location de son aéronef et avec le Pilote les conditions de prestations de pilotage de l'aéronef, sur la base de l'estimation de leurs prestations respectives présentée sur le Site, que ces derniers fixent librement, et des taxes d'aéroport, ou
- (ii) avec la Compagnie aérienne les conditions d'affrètement d'un aéronef.

Le Pilote et le Propriétaire s'engagent à ne pas réaliser de prestations aux membres du Club Air Affaires n'étant pas passé par le Site sous peine d'exclusion du Club Air Affaires et d'une pénalité de 10 000 € H.T. pour celui en violation de la présente stipulation.

9 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ D'AIR AFFAIRES

Les Utilisateurs reconnaissent expressément qu'Air Affaires ne réalise que des prestations de mise en relation sans intervenir dans la sélection de l'aéronef, du Pilote, de la Compagnie aérienne ou du passager.

En conséquence, les Utilisateurs renoncent à tout recours contre Air Affaires au titre des dommages directs et indirects, qu'ils pourraient subir notamment du fait de tout incident ou sinistre, causé par le Propriétaire, le Pilote, la Compagnie aérienne et/ou le Membre, ou de manquement de l'un d'entre eux, ou de l'annulation d'une réservation d'aéronef ou de Pilote, ou de l'annulation de la location ou de l'affrètement d'aéronef, ou de l'annulation, du retard ou du report d'un vol, sauf faute grave ou intentionnelle dûment prouvée d'Air Affaires.

10 - ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE UTILISATEURS

Les Utilisateurs reconnaissent que le Membre et le Propriétaire d'une part, et le Membre et le Pilote d'autre part, ou le Membre et la Compagnie aérienne passent un accord directement entre eux et sous leur propre responsabilité.

Les Utilisateurs reconnaissent également que les vols qu'ils organisent dans ce cadre relèvent de l'aviation générale et sont donc des vols en transport aérien privé ou à titre privé, à l'exception des vols réalisés par une Compagnie aérienne, qui relèvent du transport aérien commercial de passagers.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION AIR AFFAIRES

Du point de vue réglementaire, un vol relevant de l'aviation générale ou réalisé en transport aérien privé s'entend d'un vol autre qu'un vol de transport aérien commercial de passagers, de fret ou de courrier. En d'autres termes, un vol en transport aérien privé se définit comme l'utilisation d'un aéronef, pour son propre compte, aux fins d'acheminer des passagers et/ou des marchandises d'un point d'origine à un point de destination, avec un pilote chargé du pilotage de cet aéronef. Ce pilote a la qualité de commandant de bord et est, à ce titre, responsable de la conduite et de la sécurité de l'aéronef et de la sécurité des passagers et/ou des marchandises transportés.

A l'inverse, les vols réalisés par une Compagnie aérienne sont des vols relevant du transport aérien commercial de passagers, dans le cadre d'une exploitation commerciale qui se définit, du point de vue réglementaire, comme « toute exploitation d'un aéronef, contre rémunération ou à tout autre titre onéreux, qui est à la disposition du public ou, lorsqu'elle n'est pas mise à la disposition du public, qui est exercée en vertu d'un contrat conclu entre un exploitant et un client, et dans le cadre duquel ce dernier n'exerce aucun contrôle sur l'exploitant ». Les vols commerciaux sont réalisés sous la responsabilité de l'exploitant, autrement désigné transporteur aérien, dont l'activité est subordonnée à la détention d'une licence d'exploitation et d'un certificat de transporteur aérien (C.T.A.).

Le Site précisera expressément les vols qui relèvent du transport aérien commercial de passagers.

10.1 - Conditions de location de l'aéronef et de vol en transport aérien privé

10.1.1 - Réservation par un Membre d'un aéronef et d'un Pilote

Le Membre procède à une demande de réservation d'un aéronef et d'un Pilote, qu'il choisit sur le Site, en fonction de ses besoins et de leur disponibilité. Il devra préciser le nombre, l'identité et le poids des passagers et signaler, dès sa demande de réservation, toute situation qui pourrait impacter les procédures d'évacuation de l'aéronef (notamment difficultés à se déplacer).

L'estimation du prix H.T. de la location d'aéronef affiché sur le Site comprend le prix H.T. à l'heure de vol de la coque nue, maintenue, assurée et avitaillée en carburant, ainsi que le prix H.T. à l'heure de vol des éventuels vols d'acheminement de l'aéronef et frais d'immobilisation.

L'estimation du prix H.T. des prestations du Pilote affiché sur le Site comprend la rémunération H.T. à l'heure de vol du Pilote, ainsi que les éventuels frais H.T. de mise en place, d'acheminement et de nuitée.

Le Membre reconnaît qu'il s'agit de prix H.T. hors taxes d'aéroport qui seront à la charge du Membre, et qu'en conséquence, ces prix et taxes d'aéroport ne pourront être définitivement fixés qu'en fin de location.

La réservation ne sera considérée comme définitive, qu'après acceptation expresse par le Pilote habilité à piloter l'aéronef réservé et, le cas échéant, après versement par le Membre d'un acompte, représentant tout ou partie du prix H.T. de la location d'aéronef et des prestations du Pilote, estimé au moment de la demande de réservation. Tout éventuel acompte pourra être séquestré par Air Affaires, via un porte-monnaie électronique.

La réservation est nominative. Tout changement de Pilote, d'aéronef ou de Passager par rapport à l'identité communiquée sur le Site entraînera la possibilité d'annulation aux torts exclusifs de celui qui ne correspond pas à la réservation.

En cas d'annulation d'une réservation devenue définitive, imputable au Membre :

- Si Le Membre annule plus de 72 heures avant l'heure prévue pour le départ, aucun frais d'annulation n'est dû.
- Si Le Membre annule moins de 72 heures avant l'heure prévue de départ, des frais d'annulation correspondant à 20% du coût de la location de l'aéronef et des prestations du Pilote pourront être facturés pour dédommager le Propriétaire et le Pilote.
- Si le Membre annule après l'heure prévue pour le départ, quelle qu'en soit la raison, des frais d'annulation correspondant à 50% du coût de la location de l'aéronef et des prestations du Pilote pourront être facturés pour dédommager le Propriétaire et le Pilote.

En cas d'annulation d'une réservation devenue définitive, imputable au Propriétaire ou au Pilote, aucune somme ne sera due par le Membre au Pilote ou au Propriétaire. Dans ce cas, l'éventuel acompte versé par le Membre lui sera intégralement restitué dans un délai de 8 jours ouvrés.

Les coordonnées d'un Utilisateur ne s'affichent pas publiquement sur le Site. Une fois la demande de réservation effectuée et acceptée, les coordonnées des Utilisateurs sont alors réciproquement communiquées aux uns et aux autres, ce que les Utilisateurs acceptent expressément.

10.1.2 - Déclarations et obligations du Propriétaire

Le Propriétaire reconnaît expressément qu'il devra lâcher, ou faire lâcher par un instructeur dûment qualifié, tout Pilote qui demanderait à être autorisé à réaliser des prestations de pilotage sur son aéronef, et pouvoir en justifier.

Le Propriétaire s'engage à mettre son aéronef maintenu, assuré et avitaillé en carburant, à la disposition du Membre et du Pilote, aux lieux et horaires mentionnés dans la demande de réservation ou convenus ultérieurement avec ces derniers.

L'aéronef devra être en parfait état d'entretien et de navigabilité. L'intégralité des documents de l'aéronef devra être à bord, notamment le carnet de route, le certificat d'immatriculation (CI), le certificat de navigabilité en cours de validité (CDN), le certificat d'examen de navigabilité en cours de validité (CEN), le

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION AIR AFFAIRES

manuel de vol, la licence de station aéronef (LSA) en cours de validité et un certificat d'assurance en cours de validité permettant l'emport de passagers (ci-après les « documents de bord »).

Le Propriétaire s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur une police d'assurances, conforme à la réglementation applicable et aux usages en matière d'assurance aérienne, couvrant :

- l'assurance corps de l'aéronef (dommages et perte de l'aéronef) ;
- la responsabilité civile en cas de dommage causé par l'aéronef à des personnes (Pilote, passagers, tiers non passagers) et des biens, et à y faire intégrer une couverture pour les Pilotes qu'il aura habilités à voler sur son aéronef.

En cas de sinistre au cours de la location de l'aéronef par le Membre, la franchise éventuellement applicable sera à la charge du Propriétaire.

10.1.3 - Déclarations et obligations du Pilote

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES

Le Pilote déclare que ses licences et qualifications sont valides, dont notamment CPL et IR, et qu'il est « qualifié » pour le type d'aéronef qu'il se propose de piloter dont il connaît parfaitement le fonctionnement et les particularités.

Le Pilote déclare qu'il a été autorisé expressément par le Propriétaire de l'aéronef à voler sur celui-ci et que cette autorisation est toujours valide.

PRISE DE LIVRAISON ET RESTITUTION DE L'AERONEF

Le Pilote prendra livraison de l'aéronef au nom et pour le compte du Membre.

Dans ce cadre, le Pilote s'engage à vérifier préalablement à chaque vol, que l'avion ne présente pas de défaut, est parfaitement à jour notamment des exigences de navigabilité et de maintenance et que l'assurance du Propriétaire couvre les personnes transportées ainsi que lui-même, ainsi que toute conséquence résultant d'un incident pouvant intervenir au cours du vol. A l'issue de cette vérification, il acceptera l'aéronef ou émettra des réserves, sur le Site ou par courrier électronique, avec photos à l'appui.

VERIFICATIONS ET VISITE PRE-VOL

Au jour de la réalisation des prestations de pilotage, qu'il s'est engagé à assurer à l'égard d'un Membre, le Pilote devra être en possession des documents suivants en cours de validité :

- d'une licence de Pilote professionnel permettant la réalisation du vol,
- des qualifications requises pour le vol (VFR et IFR),
- d'un certificat médical, requis par la réglementation, lui permettant la réalisation du vol,
- des qualifications requises pour le vol (QT avion, variantes, lâchés, ...),
- d'un descriptif des heures de vol réalisées sur ce type avion,

et les présenter au Propriétaire de l'aéronef et/ou au Membre et/ou aux passagers, à leur demande.

Il déclare également avoir vérifié les documents de bord et notamment que l'assurance du Propriétaire couvre les personnes transportées ainsi que lui-même, ainsi que toute conséquence résultant d'un incident pouvant intervenir au cours du vol.

Le Pilote veillera à ce que les conditions météorologiques et autres conditions de vol soient compatibles avec sa qualification. Il s'interdit de proposer un vol s'il n'est pas en état physique de l'assurer, en particulier s'il est sous emprise de l'alcool, de drogue ou autre substance de nature à altérer son comportement ou compromettre la sécurité du vol. De la même façon, toute fatigue, stress ou état dépressif devra conduire le Pilote à renoncer au vol.

Le Pilote indiquera au Membre, au moins 12 heures avant le vol, les éventuels risques d'annulation ou de modification liées aux conditions d'exécution de celui-ci. Cela ne préjuge néanmoins pas que le vol aura lieu ou pas compte tenu des aléas potentiels.

Le Pilote sera présent avec l'aéronef à l'aéroport et aux date et heure indiquées dans la réservation du Membre, prêt à démarrer l'aéronef (visite pré-vol réalisée).

UTILISATION DE L'AERONEF

Le Pilote s'engage à utiliser l'aéronef, conformément au manuel de vol, aux prescriptions du constructeur et à la réglementation applicable, à informer les passagers des procédures d'urgence (« briefing ») et à enregistrer les données d'utilisation et tous les défauts connus ou présumés de l'aéronef à la fin du vol ou d'une série de vols, dans le carnet de route de l'aéronef.

Le Membre ou le Pilote, en qualité de mandataire du Membre s'engage à informer le Propriétaire, par écrit, de tout dommage à l'aéronef, dès sa survenance et à coopérer avec le Propriétaire, dans toute démarche pour y remédier.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION AIR AFFAIRES

RESTITUTION DE L'AERONEF

En fin de location, le Pilote devra, au nom et pour le compte du Membre, restituer au Propriétaire l'Aéronef, en parfait état de fonctionnement et de propreté, sauf usure normale, à l'aéroport convenu entre ces derniers. En l'absence de réserves notifiées par le Propriétaire au Membre, dans les 48 heures suivant la date de restitution, l'aéronef sera réputé avoir été restitué en bon état de fonctionnement.

Le Pilote reconnaît que tout non-respect des conditions ci-dessus, pourrait engager sa responsabilité juridique et financière, à l'exclusion de celle d'Air Affaires.

10.1.4 - Déclarations et obligations du Membre

Le Membre donne mandat au Pilote de prendre livraison de l'aéronef, en son nom et pour son compte, et de le restituer au Propriétaire, en fin de location.

Le Membre reconnaît et accepte que les vols réalisés relèvent de l'aviation générale et constituent donc du transport aérien privé, soumis à des aléas particuliers, tels que la météorologie, l'obtention d'autorisation de vol, la bonne qualité technique et d'entretien de l'aéronef etc..., qui peuvent affecter la sécurité des vols et/ou nécessiter de les différer, voire de les annuler.

Le Membre n'est pas autorisé à re-facturer à toute personne tierce des vols qu'il aurait organisé en utilisant le Club Air Affaires et sa plate-forme.

Le Membre s'engage à organiser l'ensemble de ses vols via le Site et à ne pas solliciter en direct, les pilotes et/ou propriétaires de la plate-forme.

Le Membre reconnaît et accepte que dans ce cadre, le Pilote a seul le pouvoir de décider de l'opportunité de réaliser le vol dans les conditions existantes au jour du vol, sans que le Membre ne puisse l'y obliger, ni engager la responsabilité du Pilote de ce fait, et pourra refuser, notamment pour des raisons de sécurité, tout passager qui aurait un comportement anormal, violent, ou serait en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue ou stupéfiant, ainsi que l'import d'animaux ou de bagages encombrants compte tenu des contraintes de l'aéronef.

Pour des raisons de sécurité, certains articles ne sont pas acceptés à bord de l'aéronef, en particulier les :

- valises ou mallettes équipées de dispositif d'alarme ou contenant des batteries lithium ou des articles pour pyrotechnie,
- explosifs, gaz ou pétard,
- gaz inflammables ou non, comprimés ou toxiques,
- produits identifiés comme « dangereux » au sens de la réglementation aérienne IATA consultable sur internet.

Tout transport de drogue ou stupéfiant est interdit à bord des aéronefs.

Le Pilote sera habilité à procéder ou faire procéder à une fouille des bagages afin de vérifier la présence de tels articles.

Le passager devra suivre les instructions du Pilote pendant le vol et s'interdire tout usage de téléphone portable ou appareils électroniques qui pourraient créer des interférences avec les appareils de navigation.

Le Membre s'engage à porter à la connaissance des passagers l'ensemble des informations relatives aux conditions de vols et les éventuels aléas auxquels ils sont soumis, et garantit que les passagers ne rechercheront pas la responsabilité du Pilote ou d'Air Affaires, en cas de modification et/ou d'annulation de vols, quelle qu'en soit la cause.

Le ou les Passagers indiqués lors de la réservation par le Membre se rendront à l'aéroport à l'horaire convenu, le Pilote ayant fourni au préalable, des précisions sur les conditions d'accès. Ils devront être munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité selon le pays de destination du vol. A défaut, le Pilote pourra refuser leur embarquement.

10.2 - Conditions d'Affrètement d'aéronef auprès d'une Compagnie aérienne

10.2.1 - Affrètement par un Membre d'un aéronef

Le Membre procède à une demande d'affrètement d'un aéronef auprès d'une Compagnie aérienne, en fonction de ses besoins et de sa disponibilité. Il devra préciser le nombre, l'identité et le poids des passagers et signaler, dès sa demande de réservation, toute situation qui pourrait impacter les procédures d'évacuation de l'aéronef (notamment difficultés à se déplacer).

Le prix H.T. de l'affrètement d'aéronef affiché sur le Site est une estimation H.T. globale (hors taxes d'aéroport), comprenant le coût des éventuels vols de positionnement de l'aéronef et frais d'immobilisation. Le Membre reconnaît que ces prix et taxes d'aéroport ne pourront être définitivement fixés qu'en fin de location, selon les conditions générales que fournira la Compagnie au Membre ayant réservé.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION AIR AFFAIRES

La réservation ne sera considérée comme définitive, qu'après acceptation expresse par la Compagnie aérienne et, le cas échéant, après versement par le Membre d'un acompte, représentant tout ou partie du prix H.T. de l'affrètement d'aéronef estimé au moment de la demande de réservation. Tout éventuel acompte pourra être séquestré par Air Affaires, via un porte-monnaie électronique.

10.2.2 - Déclarations et obligations de la Compagnie aérienne

L'ensemble des vols seront réalisés par la Compagnie aérienne, sous sa seule responsabilité, en transport aérien commercial, sous son Certificat de Transporteur Aérien, en conformité avec ses conditions générales et les dispositions du règlement (UE) n°965/2012 (AIR-OPS).

La Compagnie aérienne sera responsable des conditions d'exploitation de l'aéronef, tant à l'égard de ses préposés, que des passagers transportés et des tiers, et assumera les risques de perte ou dommages causés par ou à l'aéronef, quelle qu'en soit la cause.

10.2.3 - Obligation du Membre

Le Membre s'engage à respecter les conditions générales de transport aérien de la Compagnie.

10.3 - Règlement de la location de l'aéronef et des prestations de pilotage, ou de l'Affrètement

A l'issue de la location ou de l'Affrètement de l'aéronef, le Pilote ou la Compagnie aérienne, selon le cas, dispose d'un délai de 48 heures pour confirmer expressément à Air Affaires que la location ou l'Affrètement d'aéronef et les vols prévus ont été effectués.

A compter de cette confirmation, Air Affaires invitera le Propriétaire et le Pilote ou la Compagnie aérienne, selon le cas, à émettre leur facture respective de location d'aéronef et de prestations de pilotage ou d'affrètement en conséquence et à la transmettre au Membre pour règlement et leur versera la part de l'acompte éventuellement payé par le Membre, leur revenant.

Le Membre pourra procéder aux règlements dus au Pilote et au Propriétaire ou à la Compagnie aérienne soit par virement bancaire sur le compte désigné par ces derniers, soit par l'intermédiaire d'un porte-monnaie électronique qui pourra être proposé par Air Affaires sur le Site.

Air Affaires n'est en aucun responsable ou garant d'un quelconque incident de paiement entre les Utilisateurs.

11 - TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES DES UTILISATEURS ET CONTENU DU SITE

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Air Affaires a, le 18 avril 2017, procédé auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés, à une déclaration préalable de traitement qu'elle opère sur les données à caractère personnel des Utilisateurs, dont la finalité est la gestion du fichier des Utilisateurs et de leur mise en relation et la gestion des réservations d'aéronefs, de Pilote et de vols.

Le responsable de traitement est Air Affaires.

L'Utilisateur dispose, conformément à la réglementation française et européenne d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, qu'il peut exercer en contactant : contact@airaffaires.fr.

12 - FORCE MAJEURE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté et hors du contrôle d'Air Affaires empêchant l'exécution, dans des conditions normales, de ses obligations sont considérées comme des causes d'exonération de sa responsabilité et entraînent la suspension de l'exécution de ses obligations.

Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence, tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs, imprévisibles et insurmontables, indépendants de la volonté d'Air Affaires. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure, les décisions de l'Autorité Administrative ou le changement de la réglementation visant le transport, les perturbations, blocages ou arrêts des réseaux de télécommunication, les perturbations, blocages ou arrêts d'internet, les attaques ou virus affectant les réseaux informatiques, la panne du matériel diffusant le service, l'incendie, les dégâts des eaux, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, la grève totale ou partielle.

Chacun des Utilisateurs devra informer l'autre, dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un cas de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations. Le cas de force majeure suspend les obligations liées à la mise en œuvre des présentes CGU pendant toute la durée de son existence. Si le cas de force majeure perdure de façon continue pendant un mois consécutif, chacun des Utilisateurs pourra résilier la prestation en cours huit (8) jours après notification par tous moyens de cette décision.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION AIR AFFAIRES

13 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu du Site est la propriété d'Air Affaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle du contenu du site est strictement interdite et susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

14 - POLITIQUE DE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

La « Politique de Respect de la Vie Privée » d'Air Affaires, de même que les dispositions figurant aux « Mentions Légales », font partie intégrante des CGU. Dès lors qu'il accepte les CGU, l'Utilisateur déclare accepter également les termes de ces dernières, qui sont disponibles sur le Site www.airaffaires.fr.

15 - PREUVE DES TRANSACTIONS

L'acceptation des CGU par voie électronique a, entre les parties, la même valeur probante que l'accord sur support papier. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques d'Air Affaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des réservations et des paiements intervenus entre les Utilisateurs.

16 - INDÉPENDANCE DES PARTIES

Air Affaires et les Utilisateurs sont des parties indépendantes, chacune agissant en son nom et pour son propre compte. Les CGU ne créent donc aucun lien de subordination, d'agence, de mandat, société en participation, entreprise commune, de relations employeur/employé ou franchiseur entre Air Affaires d'une part et l'Utilisateur d'autre part.

17 - DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

Toutes les contestations relatives au Service et/ou à l'utilisation du Site et/ou à l'interprétation et/ou l'exécution des CGU, qui pourraient s'élever entre un Utilisateur et Air Affaires seront soumises à la compétence des juridictions du lieu du domicile du défendeur si l'Utilisateur est un non professionnel ou à la compétence exclusive du lieu du siège social d'Air Affaires (BREST), dans tous les autres cas.

FAIT À : LE :

POUR AIR AFFAIRES

« Lu et approuvé, bon pour accord » Paraphes et signature
--

POUR LE MEMBRE

« Lu et approuvé, bon pour accord » Paraphes, cachet et signature
--